



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sidérurgie

Question écrite n° 58460

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les calculs d'indice des prix industriels. Les prix de l'acier ont récemment augmenté fortement. Les industriels du secteur chiffrent à 25 % cette hausse au troisième trimestre de l'année 2000, confirmée par la presse spécialisée. Néanmoins, l'augmentation de l'acier enregistrée par l'INSEE pour cette période était de 0,78 %. Cette différence de calcul peut avoir un impact pour les entreprises de ce secteur d'activité bénéficiant de marchés avec l'Etat. Ce dernier se fonde en effet sur les statistiques de l'INSEE pour la fixation des prix. Pour peu que certains coûts annexes soient également à la hausse comme le prix des transports ou les surcoûts induits par le passage aux 35 heures, certaines entreprises sont confrontées à des difficultés financières. Il lui demande les méthodes de calcul retenues pour les indices de la production industrielle et plus particulièrement ceux de l'acier au troisième trimestre 2000.

Texte de la réponse

L'INSEE élabore des indices mensuels de prix de vente industriels à partir d'enquêtes réalisées auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises. Les prix pratiqués pour un ensemble de produits, déterminés au préalable en commun avec les entreprises au cours de la visite d'un ingénieur-enquêteur, sont relevés mensuellement. Les indices de prix de vente industriels sont construits par agrégations successives. A chaque niveau, l'agrégation utilise une moyenne arithmétique des indices de niveau inférieur, affectés de coefficients de pondération. Cette méthode est décrite dans INSEE méthodes n° 89 publié en octobre 1999. L'Insee publie les indices de prix de vente industriels de l'acier depuis 1986. Le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) prévoyant la réalisation des indices correspondants par les organismes professionnels, l'Insee, pour alléger la charge des entreprises, ne procède pas dans ce cas précis, selon la méthode générale indiquée ci-dessus, mais utilise les indices réalisés par la profession. Ce sont ces derniers qu'il publie dans le bulletin mensuel de statistiques. Il s'agit des trois indices suivants : produits sidérurgiques CECA ; produits sidérurgiques CECA en acier non allié ; produits sidérurgiques CECA en acier allié. Ces indices témoignent d'une augmentation sensible des prix de l'acier, amorcée au deuxième trimestre de 1999, jusqu'en septembre-octobre 2000, période à laquelle ils semblent se stabiliser avant de commencer un début de repli. Au mois de septembre 2000, les prix enregistrent une hausse annuelle de 11,6 % pour les produits en acier non allié et de 17,3 % pour les produits en acier allié. L'amplitude annuelle la plus forte est observée pour les produits sidérurgiques CECA en acier allié, avec une augmentation de 20,9 % entre août 1999 et août 2000.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58460

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1307

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2587